

Aux grands maux, les grands remèdes!

Autor(en): **Cornuz, Jeanlouis**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1972)**

Heft 190

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1016075>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Aux grands maux, les grands remèdes!

Mea culpa! Je me suis bien trompé dans ce que j'écrivais la semaine dernière au sujet de l'initiative contre l'exportation des armes... C'est « Heurtebise » qui m'a éclairé, le vaillant chroniqueur genevois. Un « surdoué », celui-là, comme nous disons en jargon pédagogique!

Pour en venir aux faits, il montre très bien que renoncer à exporter nos pétards reviendrait à affaiblir notre défense nationale. Et j'ai examiné les chiffres : consternant! Pour quelques dizaines de petits millions à peine que nous exportons.

Alors je me suis dit : « Aux grands maux, les grands remèdes ! ». Et voici ce que je propose, à Heurtebise et à tous les bons esprits de notre pays : lancer une initiative pour abroger la législation présente, qui freine l'exportation, en ne l'autorisant comme chacun sait qu'en direction de pays qui ne sont pas en guerre.

Idiot, cela. Car enfin il est bien clair que les pays en guerre seront beaucoup plus friands de nos produits que ceux qui ne sont pas en guerre. Et qu'ainsi notre industrie trouvera ces débouchés qui lui manquent et qui lui permettraient, par les petits bénéfices qu'elle pourrait faire, de se vouer au renforcement de cette

même défense nationale chère au cœur de tous les bons citoyens.

Question « neutralité » aussi, ça simplifierait les choses. Actuellement, nous ne vendons qu'aux pays qui ne sont pas en guerre... Mais allez savoir! Demain, ils le seront peut-être, et si nous n'avons pas pris la précaution de livrer impartialement à tous les pays, sans exception — ce qui risque de dépasser nos moyens — nous risquons bien malgré nous d'avoir favorisé les uns aux dépens des autres. Tandis qu'avec les pays en guerre, on sait où l'on va : nous livrons à Israël et aux Palestiniens ; au Nord-Vietnam et au gouvernement de Saïgon.

Et du point de vue de la Croix-Rouge, donc! Vous pensez bien que ces gens, s'il n'y a pas de guerre, ils se moquent de la Croix-Rouge comme de colin-tampon. Entretienons donc les guerres et du même coup nous justifions la Croix-Rouge...

On pourrait même envisager un accord entre Bührle et les quatre petits Bâlois MM, qui seraient tout contents d'étendre un peu leurs affaires : de petits colis, non pas entièrement gratuits, mais à des prix abordables, avec par exemple une bombe à fléchettes « anti-personnel », un peu de napalm et un petit sachet de pansement...

Que ce soit dit : si Heurtebise lance une initiative en ce sens, je serai le premier à la signer. J. C.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Les Biharis meurent

La saison des vacances ne favorise pas la vente des journaux et leur volume est réduit. Malgré tout, « Die Weltwoche » continue sa campagne

d'information sur le sort fait aux Biharis dans le Bangla Desh indépendant et conteste les affirmations de la Croix-Rouge suisse selon lesquelles la situation des Biharis s'est améliorée. Le fait est que des hommes continuent de mourir parce qu'ils sont du « mauvais » groupe ethnique. Rudolf Bächtold se penche sur la question de

l'aide aux régions de montagne, qui fera l'objet d'une loi, et relève que si, réellement, comme l'affirment certains adversaires des arrêtés contre les investissements étrangers, nos régions de montagne dépendent de ces investissements pour survivre, il doit y avoir quelque chose qui ne joue pas.

Les oppositions locales contre le tracé des routes nationales sont rappelées et la conclusion est claire : à part quelques exceptions, ces oppositions sont tardives car il y a des années que les projets sont connus. On comprend dès lors l'attitude amère des autorités responsables qui voient l'opposition ne se manifester que lorsque les travaux commencent.

Peter L. Rothenbühler consacre un article du « Sonntags Journal » à la panique valaisanne à la suite des mesures financières prises par la Confédération et rappelle qu'environ 85 % des propriétaires d'Anzère sont des étrangers. De 1961 à 1970 des logements ont été vendus à des étrangers pour une valeur de 421 millions de francs. Cela explique la grande peur des spéculateurs.

L'intervention du chef du gouvernement du Liechtenstein lors de la signature des accords de libre échange entre les derniers membres de l'AELE et la CEE fait l'objet d'une analyse de Hans Fleig qui relève que ce petit pays ne tient pas à être oublié par son grand frère helvétique.

A nos lecteurs

Comme nous l'avions déjà fait en juillet, nous profitons des « vacances » d'été pour souffler un peu et préparer les articles de la rentrée. « Domaine Public » ne paraîtra donc pas la semaine prochaine et le numéro 191 sera daté du 24 août.

NB. — Que les souscripteurs des Editions Domaine Public prennent patience! Ils recevront d'ici peu la documentation nécessaire et en particulier des indications précises sur la façon dont payer leur(s) action(s).

D. P.